Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/5443

5.9.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 29 avril 2024

portant remplacement d'un membre du Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

(C/2024/5443)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) nº 2062/94 du Conseil [1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

1. Par sa décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé les membres et suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

2. Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Carlos ARRANZ CORDERO;

3. Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Aitana GARÍ PÉREZ est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Carlos ARRANZ CORDERO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2024.

Par le Conseil

Le président

D. CLARINVAL

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.
[2] JO C 116 du 31.3.2023, p. 19.